



# Rapport financier trimestriel

Commission canadienne des grains  
État des résultats, des risques et des changements importants touchant les  
activités, le personnel et les programmes (non audité)

Pour la période se terminant le 30 septembre 2016

---

# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| 1.0 Introduction .....  | 3  |
| 1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme .....                                    | 3  |
| 1.2 Méthode de présentation du rapport .....  | 3  |
| 1.3 Structure financière de la CCG .....  | 4  |
| 2.0 Faits saillants des résultats financiers cumulatifs .....                           | 5  |
| 2.1 Analyse des autorisations disponibles .....   | 5  |
| 2.2 Analyse des autorisations utilisées .....   | 6  |
| 3.0 Risques et incertitudes .....   | 8  |
| 4.0 Changements importants relatifs aux activités, au personnel et aux programmes ..... | 9  |
| État des autorisations budgétaires (non audité) .....                                   | 9  |
| Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité) .....              | 10 |

---

## 1.0 Introduction

Il convient de lire le présent rapport en conjonction avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses](#). Préparé par la direction de la Commission canadienne des grains (CCG), comme l'exige le paragraphe 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), il est présenté dans le format et le mode prescrits par la norme comptable 1.3 du Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

### 1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

La CCG a été créée en 1912. Elle est le ministère fédéral qui administre les dispositions de la [Loi sur les grains du Canada](#) (LGC).

Aux termes de la LGC, la CCG a « pour mission de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur ».

La vision de la CCG est d'« Être un fournisseur de classe mondiale en matière de services d'assurance de la qualité fondés sur la science ». Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable de la CCG.

En vue de réaliser son mandat, la CCG s'efforce d'atteindre le résultat stratégique suivant : **Les grains du Canada sont salubres, fiables et commercialisables, et les producteurs de grains canadiens sont dûment rémunérés pour les livraisons de grains aux entreprises céréalieres agréées.**

L'architecture d'alignement des programmes de la CCG comporte cinq programmes. Le Programme d'assurance de la qualité, le Programme d'assurance de la quantité, le Programme de recherches sur la qualité des grains et le Programme de protection des producteurs contribuent à l'unique résultat stratégique de la CCG. Le programme des Services internes appuie les autres programmes de la CCG.

Plus de détails sur les autorisations, le mandat et les programmes de la CCG sont présentés dans le [Rapport sur les plans et priorités](#) et le [Budget principal des dépenses](#).

### 1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée) et un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en matière d'information financière à l'égard de l'utilisation du pouvoir de dépenser. Dans l'[État des autorisations budgétaires](#) joint au présent rapport, on compare les pouvoirs de dépenser du ministère accordés par le Parlement à ceux utilisés par le ministère. L'information présentée dans l'État des autorisations est conforme à celle du [Budget principal des dépenses](#) et du [Budget supplémentaire des dépenses](#).

---

Les autorisations sont accordées par l'entremise de la [Loi de crédits](#), sous forme de limites annuelles approuvées, ou par le truchement de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1<sup>er</sup> mars précédant le début du nouvel exercice.

La CCG utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers ministériels annuels, qui sont inclus dans les [rapports ministériels sur le rendement](#). Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont sous la forme d'une méthode de comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée).

### 1.3 Structure financière de la CCG

La structure de financement de la CCG est axée sur les autorisations budgétaires, qui sont composées d'autorisations législatives et d'autorisations votées (non législatives). Les autorisations législatives comprennent l'autorisation du régime d'avantages sociaux pour les postes financés par les crédits et l'autorisation du fonds renouvelable de la CCG, qui permet à la CCG de dépenser les droits qu'elle a perçus. L'autorisation votée est le Crédit 1 – Dépenses de programme, qui comprend les crédits parlementaires annuels et tout autre crédit parlementaire ponctuel unique pour l'exercice financier.

Un fonds renouvelable a été établi pour la CCG en 1995 dans l'espoir que l'organisation puisse s'autofinancer en grande partie par les droits perçus pour ses services. Jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2013, les droits d'utilisation de la CCG étaient demeurés inchangés depuis 1991, malgré l'augmentation continue des frais d'exploitation. Ainsi, le taux global de recouvrement des coûts, qui était d'environ 90 p. 100 au début des années 1990, avait chuté à entre 50 et 60 p. 100. En raison de la baisse de son taux de recouvrement des coûts, la CCG a eu besoin de crédits parlementaires ponctuels pour assurer le financement annuel de ses activités, de 1999 à 2014.

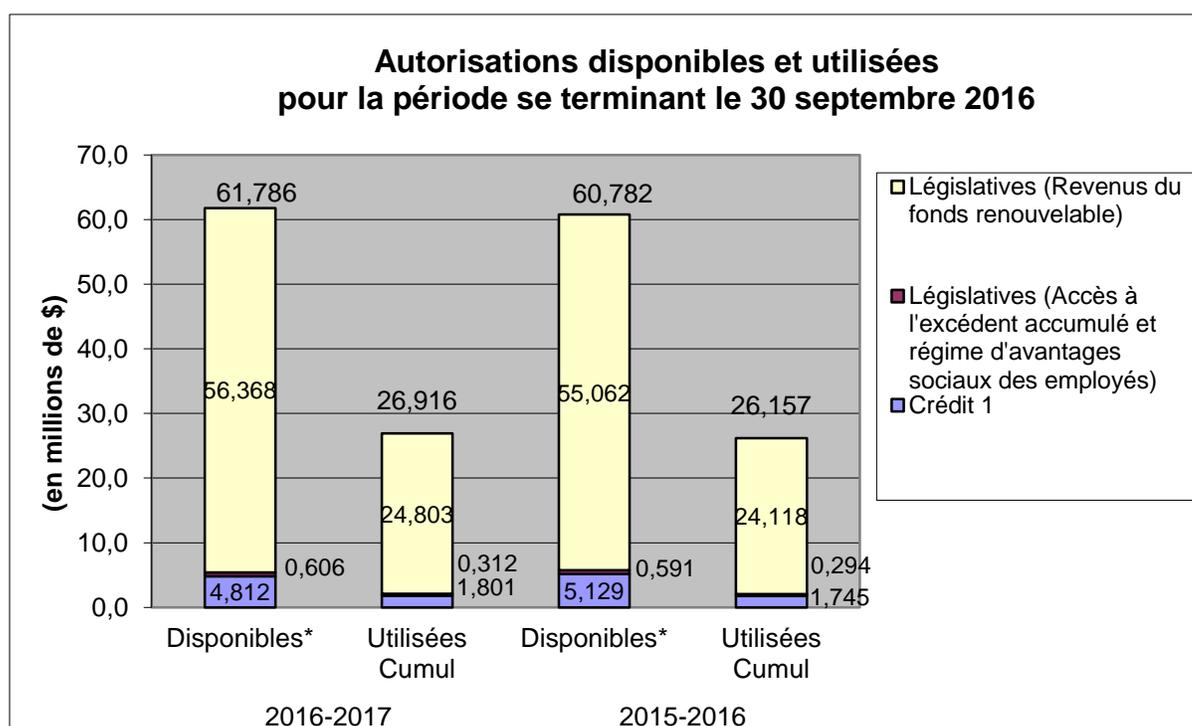
À l'automne 2012, la CCG a entrepris un processus visant à moderniser les frais d'utilisation de façon à les harmoniser aux modifications apportées à la LGC déposées au Parlement dans le cadre du [projet de loi C-45](#). Le projet de loi C-45 a reçu la sanction royale le 14 décembre 2012. Les modifications législatives et les frais d'utilisation actualisés sont entrés en vigueur simultanément le 1<sup>er</sup> août 2013, éliminant le besoin d'assurer un financement ponctuel annuel à l'avenir.

Les dépenses prévues pour l'exercice 2016-2017 sont fondées sur des activités menées au titre d'une LGC modifiée et de nouveaux frais d'utilisation. La CCG prévoit récupérer environ 91 p. 100 de ses coûts par l'imposition de frais d'utilisation. Ceux-ci augmenteront en fonction de l'inflation, comme il est indiqué dans le document Consultation sur les frais d'utilisation et avis de proposition préliminaire publié par la CCG en novembre 2012. Les ETP prévus sont de 404 pour l'exercice 2016-2017.

Au cours de l'exercice 2015-2016, la CCG a entrepris un examen de son barème des droits dans le cadre du cycle d'examen quinquennal des frais d'utilisation de l'organisation. L'examen fera en sorte que les frais d'utilisation reflètent fidèlement les coûts de la prestation des services, les prévisions actualisées des volumes de grain, ainsi que l'incertitude associée à de telles prévisions. Des consultations sur les frais d'utilisation doivent avoir lieu en 2016-2017. Les frais d'utilisation actualisés doivent entrer en vigueur d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2018.

## 2.0 Faits saillants des résultats financiers cumulatifs

La présente section fait ressortir les points importants qui ont eu des répercussions sur les résultats cumulatifs ou qui ont contribué à la variation nette des ressources disponibles pour l'année et des dépenses réelles. Elle devrait être lue de concert avec l'[État des autorisations budgétaires](#) et les [Dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#) figurant à la fin du présent rapport.



\* Autorisations disponibles d'après les montants approuvés dans le cadre du processus du Budget des dépenses. Montants détaillés dans l'État des autorisations budgétaires.

### 2.1 Analyse des autorisations disponibles

Tel qu'il est indiqué dans l'[État des autorisations budgétaires](#), les autorisations disponibles pour le ministère au cours de l'exercice, en date du 30 septembre 2016 (sans tenir compte des revenus du fonds renouvelable), s'élèvent à 5,418 millions de dollars, comparativement à 5,720 millions de dollars au 30 septembre 2015. La baisse de 0,302 million de dollars par rapport à la même période l'an dernier est principalement

---

attribuable à la diminution du report du budget de fonctionnement de la CCG et à la contribution que la CCG a accordée à Statistique Canada pour le Recensement de la population.

Par suite de la mise en œuvre de la révision des frais d'utilisation sous-tendant son modèle de financement durable, la CCG prévoit une augmentation de 1,306 million de dollars des recettes brutes de son fonds renouvelable en raison du rajustement des frais d'utilisation en fonction de l'inflation. Cette augmentation n'a aucune incidence sur les modifications aux autorisations budgétaires de la CCG.

## 2.2 Analyse des autorisations utilisées

Tel qu'il est indiqué dans les [Dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#), le total des autorisations budgétaires utilisées du ministère pour le trimestre s'étant terminé le 30 septembre 2016 est de (2,230 millions de dollars), comparativement à (6,514 millions de dollars) pour le trimestre s'étant terminé le 30 septembre 2015. La hausse de 4,284 millions de dollars des autorisations budgétaires utilisées totales s'explique comme suit :

1. La diminution globale des revenus générés au cours du trimestre prenant fin le 30 septembre 2016, à raison de 4,318 millions de dollars, principalement attribuable à la baisse du volume de grain manutentionné par rapport au même trimestre l'an dernier;
2. La diminution globale des dépenses, à raison de 0,034 million de dollars, principalement attribuable aux écarts considérables suivants :
  - a. une hausse de 0,531 million de dollars des dépenses relatives au personnel, par rapport au même trimestre l'exercice précédent, qui s'explique principalement par le recours accru à l'embauche d'employés occasionnels;
  - b. une baisse de 0,684 million de dollars des dépenses liées aux services professionnels, par rapport à la même période l'exercice précédent, en raison de la correction découlant du fait que les coûts associés à la mise en œuvre du système financier SAP ont été débités du compte créditeur à la fin de l'exercice.

Comme il est indiqué dans l'État des autorisations budgétaires et les Dépenses ministérielles budgétaires par article courant, les dépenses globales sont constantes d'un exercice à l'autre, une fois les changements susmentionnés pris en compte.

En date du 30 septembre 2016, le cumul annuel des autorisations budgétaires utilisées est de (9,158 millions de dollars), comparativement à (9,024 millions de dollars) pour la même période l'exercice précédent. La baisse de 0,134 million de dollars des autorisations budgétaires utilisées peut être attribuée aux facteurs suivants :

1. L'augmentation globale des revenus générés, à raison de 0,893 million de dollars, principalement attribuable à une augmentation des débiteurs à la fin de la période 12, comparativement à la période précédente;

- 
2. L'augmentation globale des dépenses, à raison de 0,759 million de dollars, attribuable aux écarts considérables suivants :
- a. une hausse de 0,606 million de dollars des dépenses relatives au personnel par rapport à la même période de l'exercice précédent, qui s'explique principalement par le recours accru à l'embauche d'employés occasionnels;
  - b. une hausse de 0,200 million de dollars des dépenses de location par rapport à la même période de l'exercice précédent, en raison du moment de l'achat de licences de logiciels;
  - c. une baisse de 0,311 million de dollars des dépenses liées à l'acquisition de machinerie et de matériel par rapport à la même période l'exercice précédent, qui s'explique par l'achat de matériel Wi-Fi au cours du premier trimestre de l'exercice 2015-2016.

Comme il est indiqué dans l'État des autorisations budgétaires et les Dépenses ministérielles budgétaires par article courant, les dépenses globales sont constantes d'un exercice à l'autre, une fois les changements susmentionnés pris en compte.

---

### 3.0 Risques et incertitudes

La CCG obtient du financement par l'entremise d'autorisations votées et de droits relatifs à la manutention du grain. Les recettes tirées des droits exigés pour les services sont axées en grande partie sur le volume de grain manutentionné, qui varie d'une année à l'autre. Le fonds renouvelable de la CCG est utilisé de la façon la plus efficace possible. On réaménage le budget au cours de l'année afin de l'adapter en fonction des changements au niveau des besoins et des priorités, notamment en planifiant et en prenant les mesures nécessaires en vue de fluctuations de 20 p. 100 quant au volume de grain prévu.

À l'automne 2012, la CCG a lancé un processus de modernisation des frais d'utilisation afin de les harmoniser aux modifications à la LGC présentées au Parlement dans le cadre du projet de loi C-45. Le projet de loi C-45 a reçu la sanction royale le 14 décembre 2012. Les modifications législatives et les frais d'utilisation actualisés sont entrés en vigueur simultanément le 1<sup>er</sup> août 2013. Ces changements ont éliminé le besoin de financement ponctuel annuel à l'avenir et créé un environnement plus stable pour la gestion intégrée des ressources humaines et des activités. Un environnement de financement stable pourrait réduire les risques organisationnels globaux et permettre à la CCG de continuer à exécuter de façon efficace ses activités de programme et d'atteindre son résultat stratégique.

Malgré l'entrée en vigueur des frais d'utilisation actualisés, le 1<sup>er</sup> août 2013, il continue d'y avoir des pressions de l'extérieur et des risques correspondants liés à la structure de financement de la CCG. On avait signalé ce risque dans le Rapport sur les plans et priorités (RPP) de 2015-2016, et il a été atténué au cours de la période visée par le rapport. Par exemple, la CCG :

- a entrepris un examen de son barème des droits pour s'assurer que ceux-ci reflètent fidèlement les coûts de la prestation des services, les prévisions actualisées des volumes de grain, ainsi que l'incertitude associée à de telles prévisions;
- a travaillé en étroite collaboration avec AAC et d'autres ministères en vue de préparer la tenue de consultations sur les frais d'utilisation en 2016-2017 et de faire en sorte que le processus de modification des frais d'utilisation, conformément à la *Loi sur les frais d'utilisation*, soit achevé en temps opportun.

---

## 4.0 Changements importants relatifs aux activités, au personnel et aux programmes

De l'exercice 2012-2013 à l'exercice 2015-2016, la CCG s'est transformée en une organisation rationalisée et financièrement viable. Ce résultat s'explique par l'élimination de certaines activités et le rajustement ou la mise en œuvre d'autres activités pour permettre à l'organisme de continuer à s'acquitter de son mandat et de gérer les risques. Les changements ont entraîné une diminution des dépenses opérationnelles de 21,835 millions de dollars de l'exercice 2012-2013 à l'exercice 2015-2016.

Les dépenses opérationnelles prévues ont commencé à se stabiliser autour de 60,537 millions de dollars en 2015-2016. Ce montant comprend 5,475 millions de dollars de crédits annuels et des dépenses projetées d'approximativement 55,062 millions de dollars provenant des recettes issues des frais d'utilisation, après un rajustement en fonction de l'inflation. Les exigences relatives aux ressources humaines ont passé d'environ 731 équivalents temps plein (ETP) au 31 mars 2013 à 404 ETP à la fin de l'exercice 2015-2016.

Pendant le quatrième trimestre de 2015-2016, M. Elwin Hermanson a pris sa retraite à titre de commissaire en chef. Les nominations de M. Jim Smolik, commissaire en chef intérimaire, et de M. Murdoch MacKay, commissaire, doivent prendre fin au cours du troisième trimestre de l'exercice 2016-2017. Le processus visant à doter les trois postes de commissaire au cours de l'exercice a été lancé.

On ne prévoit aucun changement important relatif aux activités et aux programmes en 2016-2017.

### Approbation d'un cadre supérieur

Approuvé par :

---

Jim Smolik  
Commissaire en chef intérimaire  
Winnipeg (Manitoba)  
le 7 novembre 2016

---

Cheryl Blahey  
Chef de la direction financière  
Winnipeg (Manitoba)  
le 7 novembre 2016

## État des autorisations budgétaires (non audité)

Pour la période se terminant le 30 septembre 2016

| (en milliers de dollars)                                | Exercice 2016-2017   |  |                                   | Exercice 2015-2016   |  |                                   |
|---|--|--|-----------------------------------|--|--|-----------------------------------|
|   | Crédits<br>totaux<br>disponibles<br>pour<br>l'exercice se<br>terminant le<br>31 mars 2017* | Crédits<br>utilisés pour<br>le trimestre<br>terminé le<br>30 septembre<br>2016 | Cumul à<br>la fin du<br>trimestre | Crédits<br>totaux<br>disponibles<br>pour<br>l'exercice se<br>terminant le<br>31 mars 2016* | Crédits<br>utilisés pour<br>le trimestre<br>terminé le<br>30 septembre<br>2015 | Cumul à<br>la fin du<br>trimestre |
| <b>Crédit 1</b>   |  |  |                                   |  |  |                                   |
| Crédits parlementaires, y compris les crédits ponctuels | 4 812 \$   | 917  | 1 801                             | 5 129 \$   | 868  | 1 745                             |
| <b>Autorisations législatives</b>                       |  |  |                                   |  |  |                                   |
| Dépenses brutes du fonds renouvelable                   | 56 368   | 12 181   | 24 803                            | 55 062   | 12 278   | 24 118                            |
| Recettes brutes du fonds renouvelable                   | (56 368)   | (15 488)   | (36 074)                          | (55 062)   | (19 806)   | (35 181)                          |
| Dépenses nettes du fonds renouvelable                   | 0 \$   | (3 307)  | (11 271)                          | 0 \$   | (7 528)  | (11 063)                          |
| Régime d'avantages sociaux des employés                 | 606  | 160  | 312                               | 591  | 146  | 294                               |
| <b>Autorisations législatives totales</b>               | <b>606</b>   | <b>(3 147)</b>   | <b>(10 959)</b>                   | 591  | (7 382)  | (10 769)                          |
| <b>Autorisations budgétaires totales</b>                | <b>5 418 \$</b>  | <b>(2 230)</b>   | <b>(9 158)</b>                    | <b>5 720 \$</b>  | <b>(6 514)</b>   | <b>(9 024)</b>                    |

\* Inclut seulement les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Les chiffres ayant été arrondis il est possible que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.

## Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

Pour la période se terminant le 30 septembre 2016

| (en milliers de dollars)                                      | Exercice 2016-2017   |  |                                   | Exercice 2015-2016   |  |                                   |
|---|--|--|-----------------------------------|--|--|-----------------------------------|
|   | Crédits<br>totaux<br>disponibles<br>pour<br>l'exercice se<br>terminant le<br>31 mars 2017* | Crédits<br>utilisés pour<br>le trimestre<br>terminé le<br>30 septembre<br>2016 | Cumul à la<br>fin du<br>trimestre | Crédits<br>totaux<br>disponibles<br>pour<br>l'exercice se<br>terminant le<br>31 mars 2016* | Crédits<br>utilisés pour<br>le trimestre<br>terminé le<br>30 septembre<br>2015 | Cumul à la<br>fin du<br>trimestre |
| <b>Dépenses</b>   |  |  |                                   |  |  |                                   |
| Personnel   | 42 652 \$  | 9 915  | 19 728                            | 41 919 \$  | 9 384  | 19 122                            |
| Transport et communication                                    | 2 892  | 567  | 1 287                             | 3 510  | 533  | 1 180                             |
| Renseignements  | 318  | 62   | 114                               | 199  | 105  | 130                               |
| Services professionnels et spéciaux                           | 3 059  | 305  | 1 207                             | 3 212  | 989  | 1 248                             |
| Locations   | 6 684  | 1 310  | 2 926                             | 5 156  | 1 343  | 2 726                             |
| Réparations et entretien                                      | 993  | 167  | 430                               | 930  | 130  | 405                               |
| Services publics fournitures et approvisionnements            | 852  | 281  | 404                               | 1 605  | 220  | 347                               |
| Acquisition de machinerie et de matériel                      | 4 336  | 557  | 682                               | 4 251  | 583  | 993                               |
| Autres subventions et paiements                               | 0  | 94   | 138                               | 0  | 5  | 8                                 |
| <b>Dépenses totales</b>                                       | <b>61 786</b>  | <b>13 258</b>  | <b>26 916</b>                     | <b>60 782</b>  | <b>13 292</b>  | <b>26 157</b>                     |
| Revenus du fonds renouvelable (à verser au crédit législatif) | (56 368)   | (15 488)   | (36 074)                          | (55 062)   | (19 806)   | (35 181)                          |
| <b>Autorisations budgétaires totales</b>                      | <b>5 418 \$</b>  | <b>(2 230)</b>   | <b>(9 158)</b>                    | <b>5 720</b>   | <b>(6 514)</b>   | <b>(9 024)</b>                    |

\* Inclut seulement les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Les chiffres ayant été arrondis il est possible que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.